



Vincentiana

Volume 43
Number 6 *Vol. 43, No. 6*

Article 26

11-1999

Le Jubile dans la Pensee de Saint Vincent de Paul

Antonio Orcajo C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

Orcajo, Antonio C.M. (1999) "Le Jubile dans la Pensee de Saint Vincent de Paul," *Vincentiana*: Vol. 43 : No. 6 , Article 26.

Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol43/iss6/26>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

LE JUBILE DANS LA PENSEE DE SAINT VINCENT DE PAUL

*par Antonio Orcajo, C.M.
Province de Madrid*

Il n'y a pas de chrétien, ayant un sincère désir de se convertir à l'Évangile, qui n'éprouve pas une joie profonde, face à la proximité du Grand Jubilé de l'an 2000. Même les petites communautés qui ont surgi, dans le temps, pour le service de l'Église et du monde, s'empressent à célébrer avec enthousiasme, le passage du second au troisième millénaire. Tous ceux qui ont un cœur sincère ont reçu, reconnaissants, non seulement la Lettre Apostolique *Tertio Millennio Adveniente* (TMA) du pape Jean-Paul II, publiée le 10 novembre 1994, mais encore beaucoup d'autres de ses instructions, en rapport avec l'Année Sainte, essayant d'améliorer leur vie devant un événement aussi important.

De partout, depuis les lieux les plus reculés du monde, nous parvenons des informations de la Famille Vincentienne, sur les travaux que les Missionnaires ont programmé pour célébrer l'imminente Fête Jubilaire. Beaucoup de nos confrères ont déjà allé chercher dans les enseignements de saint Vincent de Paul de quoi tirer profit de la grâce de l'Année Sainte, pour eux-mêmes et pour les communautés chrétiennes qu'ils président, à l'exemple de leur fondateur. Si nous parcourons l'œuvre littéraire de saint Vincent, il n'est pas difficile d'en faire ressortir sa pensée autour du thème du Jubilé, surtout en partant des travaux déjà réalisés autour de ce même sujet, et qui, en partie, nous reproduisons presque au pied de la lettre, dans la revue *Vincentiana*.¹

1. "J'ai connu plusieurs jubilés"

A travers la correspondance et les conférences de saint Vincent, nous connaissons les Jubilés célébrés en son temps. Le Saint fait allusion à ceux correspondants aux années 1634, 1636, 1641, 1645, 1648, 1653, et 1656. Parmi eux, trois principaux méritent notre attention : ceux convoqués, respectivement, en 1641, 1653 et 1656 par Urbain VIII (1623 - 1644), Innocent X (1644-1655), et Alexandre VII (1655 - 1667). Le 17 avril 1653, Vincent de Paul faisait cette confession devant les Filles de la Charité : "*J'ai connu plusieurs jubilés, mais peut-être ne les ai-je jamais gagnés*".² En ce qui concerne la première partie, il n'y a pas le moindre doute. Ce qui est moins sûr, c'est qu'il n'en ait jamais gagné aucun. Le "peut-être" du Saint nous oblige à suspendre notre jugement, car connaissant son

¹ Cf. Orcajo, A., Le Grand Jubilé de l'an 2000 et les Jubilés au temps de saint Vincent, *Anales C.M.*, n° 3, mai juin 1907, pp. 232-244

² SVP. IX, 610.

grand amour pour Jésus-Christ évangéliste des pauvres, à qui il souhaitait s'identifier, nous sommes enclins à penser qu'il en avait du en gagner. Mais cela, seul Dieu le sait, et il n'y a pas à gaspiller de l'encre en spéculations. En octobre 1641 il écrit à Louise de Marillac : "*Je me suis proposé de faire une retraite pour le Jubilé et je l'ai commencé aujourd'hui. Je me confie à vos prières*"³ Ceci montre le soin qu'il mettait à obtenir la rémission des fautes et de la peine temporelle méritée par ses péchés.

Mise à part sa disposition personnelle, elle est indiscutable l'ardeur qu'il manifestait pour que d'autres - les Missionnaires, les Filles de la Charité et le simple peuple - puissent se préparer aussi à recevoir dûment les dons de ce Temps de Grâce ou Année Sainte. Elles sont nombreuses les communications qu'il adresse à ses compagnons, sous forme d'information, sur les actes extraordinaires, qui avaient lieu dans la communauté et en dehors d'elle, à l'occasion des Jubilés. Dans la lettre citée, il ajoute à la fin : "*Après la retraite, nous parlerons de la manière dont elles (les Sœurs), pourront gagner le Jubilé, et vous aussi*".⁴

Quelques nouvelles qu'il nous partage, sont de taille nationale et concordent avec l'histoire de la France du XVII^e siècle. Ainsi, il dit dans la conférence aux Filles de la Charité, du 17 avril 1653 : "*Le roi lui-même fait ces stations à pied. La reine fait ce qu'elle peut; elle dit: je suis âgée, je ne puis faire tout le chemin à pied*"⁵ Ce détail concorde avec les affirmations de quelques historiens: "Les indulgences jubilaires intéressaient particulièrement la masse des fidèles, avec, à leur tête, les Souverains. Anne d'Autriche était très assidue aux jubilés; et Louis XIV y participait sans rien dissimuler ni cacher, mais plutôt avec régularité et ferveur".⁶

Le soin de saint Vincent à catéchiser les fidèles saute aux yeux, sans compter les excellentes qualités dont il était doué pour instruire et encourager les gens. Après avoir expliqué les conditions pour gagner le Jubilé, il demanda à une sœur, non sans humour : "*Vous, sœur, qui êtes si jeune; voyons ce que vous savez. Combien de maux y a-t-il dans le péché mortel ?*"⁷ La Sœur répondit correctement, de même qu'aux onze autres questions qui suivirent. Finalement, Monsieur Vincent ne put retenir sa joie en constatant la bonne mémoire de cette paysanne, disposée à tout, pourvu qu'elle puisse gagner le Jubilé.

2. "Beaucoup parlent du Jubilé sans savoir ce que c'est"

Hier, comme aujourd'hui, le terme Jubilé est dans la bouche de beaucoup, mais peu nombreux sont ceux qui connaissent sa véritable signification et son

³ SVP. II, 191.

⁴ Ibidem.

⁵ SVP. IX, 621.

⁶ Feuillas, M.: Jubilé, en Dict. du Grand Siècle, Fayard 1990.

⁷ SVP. 618.

origine historique. Comme il fallait s'y attendre, la doctrine exposée aussi bien dans la TMA que dans les catéchèses de saint Vincent, coïncide en substance; seuls diffèrent quelques petits détails, surtout en ce qui concerne les indulgences, imposées par les années. Il existe, en effet, une tradition doctrinale ininterrompue au sujet des Jubilés, depuis le premier, l'an 1300, convoqué par Boniface VIII, jusqu'au dernier en 1983 (année sainte extraordinaire pour le 1950^e. anniversaire de la mort et de la résurrection du Christ) convoqué par Jean-Paul II.

La constatation de notre Saint demeure : *"Beaucoup parlent du Jubilé sans savoir ce que c'est"*.⁸ D'où l'intérêt à bien former tous, en ce qui concerne les célébrations jubilaires.. Les conférences qui condensent le mieux sa pensée sur le Jubilé sont celles données aux Filles de la Charité (Cf. Conf. du 15 octobre 1641, celle du 17 avril 1653 et celle du 14 décembre 1656). Nous renvoyons à ces conférences le lecteur qui voudrait connaître de nombreuses données qui ne sont pas commentées ici.

Saint Vincent, dans ses catéchèses, part de la signification du terme "Jubilé" et explique que *"ce mot veut dire joie et jubilation; et année de jubilé veut dire année de réjouissance"*.⁹ En réalité, Jubilé vient du mot hébreux "jobhel", qui signifie corne. Et cela, parce que le commencement de l'année jubilaire, qui avait lieu tous les cinquante ans, était annoncé par le son d'une corne de mouton, comme on peut le vérifier dans l'Ancien Testament (cf. Lv 25)

Une fois expliqué et parfaitement compris le mot en question, saint Vincent , par le jeu de questions et réponses, en vient à éclairer que le Jubilé constitue un temps extraordinaire de grâce, de pardon et de bénédiction, une occasion propice pour la conversion de tous les fidèles, et , tout particulièrement pour nous, un motif supplémentaire de *"don total à Dieu"*, et un stimulant pour vivre donnés à la charité et au service des pauvres. Il ne manquait pas d'adresse pour marquer les différences entre les Jubilés de l'Ancien Testament et ceux convoqués par les Pontifes de Rome.

3. "Ayez l'intention de vous convertir durant ce Jubilé"

Le thème de la conversion et de la pénitence couronne l'ensemble des enseignements vincentiens concernant les célébrations jubilaires. Il s'agit, en effet, désormais, de ne plus commettre de péchés - sens négatif de la conversion - et de se revêtir de l'esprit de Jésus-Christ - sens positif. En accord avec la définition augustinienne du péché, la conversion consiste à "revenir vers Dieu, en laissant les créatures" qui nous avaient éloigné de Lui, avec le ferme propos de demeurer toujours uni au Seigneur¹⁰ . Autrement dit, il s'agit, à l'occasion du Jubilé, *"que tous*

⁸ SVP. IX, 609.

⁹ SVP. IX, 47. 610-611; X, 229.

¹⁰ Cf. SVP. IX, 46-52.

*les chrétiens, désormais, te servent, Sauveur de nos âmes, avec fidélité..., que toutes les communautés vivent de la perfection que tu en attends"*¹¹

En touchant ce point de la perfection, voulue par Dieu pour un Missionnaire ou une Fille de la Charité, saint Vincent parvient rapidement à l'urgence de se renouveler dans l'*"esprit propre"* de la communauté, exprimé par les vertus spécifiques. Le 14 juin 1656, il écrit à un prêtre de sa Congrégation en l'encourageant à parler avec simplicité, étant donné les bons résultats produits par une prédication simple, sur le Jubilé, de la part de quelques jésuites : *"J'espère que cet exemple nous affermira dans la pratique de ne jamais parler en public ou en privé autrement qu'avec simplicité, humilité et charité"*¹² Ce conseil est comme une goutte d'eau qui se perd dans la mer immense des exhortations sur la pratique des vertus qui constituent l'esprit de la communauté missionnaire.

Au sens de Vincent, il ne suffit pas de porter le nom de Missionnaires ou de Filles de la Charité... Il faut encore montrer des signes convaincants de vie. *"Ayez l'intention en ce Jubilé - disait-il aux sœurs - de vous convertir véritablement en Filles de la Charité; car il ne suffit pas d'être Filles de la Charité de nom. Il faut l'être en vérité"*.¹³ Et plus tard, revenant sur le thème de l'esprit de la Compagnie: *"C'est en ce temps-ci que les Filles de la Charité doivent demander au Seigneur les trois belles vertus qui composent leur esprit : la charité, l'humilité et la simplicité."*¹⁴

Selon le saint, le processus de conversion conduit nécessairement à plus de vigueur dans les vertus théologiques et dans la pratique de l'oraison. Autrement, que veut-il dire, lorsqu'il invite à se laisser conduire par l'Esprit, *"pour jouir de la liberté des fils de Dieu"*, en vivant *"de ces belles vertus qui sont les trésors des chrétiens et comme les soleils qui illuminent nos âmes ?"*¹⁵

En particulier, la charité à l'égard de Dieu et des hommes, est la condition indispensable pour gagner le Jubilé. Revenant encore sur l'esprit de la communauté, saint Vincent fait remarquer qu'il n'y a rien d'aussi contraire au dessein de Dieu que les fautes contre la charité, qu'elles s'appellent murmuration, égoïsme ou animosité des uns contre les autres¹⁶. De plus, la charité a une dimension pénitentielle traduite par l'aumône : *"On dit qu'il faut faire l'aumône... La Compagnie donnera pour chacune en général, puisque vous êtes des pauvres... Chez nous (à Saint Lazare) nous l'avons prévu ainsi"*¹⁷

¹¹ SVP. X, 242.

¹² SVP. V, 632.

¹³ SVP. IX, 49.

¹⁴ SVP. IX, 621.

¹⁵ SVP. IX, 611.

¹⁶ Cf. SVP. X, 238.

¹⁷ SVP. X, 237.

Si nous passons sur le terrain de l'oraison, les exhortations de saint Vincent à être fidèles au rendez-vous avec le Seigneur en ce temps jubilaire sont reprises à chaque instant. Suivant les raisons qui ont porté le Pontife de Rome à proclamer le Jubilé, ainsi faudra-il demander à l'oraison: *"à ses intentions, pour la conversion des pécheurs, pour la sanctification du clergé, pour la purification de tant et tant d'hérésies qui affligent l'Eglise depuis trois cent ans, pour la paix, pour le roi et la reine et pour tout le peuple, et surtout pour que cesse la gifle de la peste."*¹⁸ Il n'y a pas de bonheur ou de malheur de la société civile et ecclésiale qui n'inspire pas une prière de reconnaissance ou de pitié à l'égard du Seigneur.

Finalement, saint Vincent s'arrête à expliquer les conditions pour gagner le Jubilé, telles la confession, la communion, la visite des lieux désignés en chaque cas, faire l'aumône, et prier pour les besoins de l'Eglise, et aux intentions du Saint Père. Si ces conditions sont accomplies en esprit de véritable conversion, on obtient le pardon des fautes, et la rémission des peines temporelles. Cette grâce si extraordinaire est accordée en vertu de la communion des saints, dont les trésors remis à l'Eglise, reviennent aux croyants : ce qu'ils ont mérité durant leur vie, la passion et la mort du Christ, de la Vierge Marie et de tous les saints. C'est sur cette foi que repose l'acquisition d'indulgences.

4. "L'ouverture du Jubilé donnera suffisamment à faire à nos pères"

Ce qui surprendrait peut-être le plus chez saint Vincent, en rapport avec les Jubilés, c'est la joie insistante avec laquelle il communique à ses compagnons le travail missionnaire auquel ils devront se consacrer durant ce "temps de grâce" et comment ils doivent en tirer profit pour l'évangélisation des pauvres. La joie vient de la satisfaction d'avoir à accomplir la fin pour laquelle la Congrégation de la Mission est née. Voici quelques unes de ses nombreuses communications.

La première, très significative, car elle concerne sa propre personne, est adressée à la duchesse d'Aiguillon, préoccupée par la santé de Mr. Vincent, disposé qu'il est à partir à la mission de Sevrans, malgré ses soixante deux ans et sa santé délicate. Dans cette lettre, datée du 14 mai 1653, il supplie la duchesse d'excuser son absence à l'assemblée qui doit se tenir, parce que *"il me semble que ce serait offenser Dieu si je ne faisais tout ce qui est en mon pouvoir pour les pauvres gens des champs en ce Jubilé"*.¹⁹

Louis Abelly, le premier biographe de Mr. Vincent, parlant de cette mission, raconte : *"Il allât encore en mission durant le temps d'un Jubilé, et y travailla avec de si grands fruits et une merveilleuse édification de tous ceux qui voyaient ce saint vieillard, d'un âge si avancé, et avec tant de difficultés, se donner avec zèle à la*

¹⁸ SVP. X, 234. 237.

¹⁹ SVP. IV, 586-587.

*catéchèse, à la prédication, à la confession, et se consacrer à d'autres actes semblables".*²⁰

Le même Abelly fait remarquer, à l'occasion du Jubilé national accordé à la France en 1648, que les premiers Missionnaires envoyés à Madagascar, Nacquart et Gondrée, se consacrèrent durant le voyage "à préparer ceux qui étaient dans le bateau, au nombre de cent vingt personnes, par les confessions générales, à bénéficier des grâces et indulgences du Jubilé". Parvenus à l'île, "l'un de leurs premiers travaux fut de se consacrer au bien spirituel des français, et à les préparer à gagner le Jubilé qui les avait amenés depuis la France".²¹

Des années et des jours plus tard, le 17 mars 1656, à l'occasion d'un autre Jubilé, il écrit au P. Ozenne, supérieur des prêtres de la Mission à Varsovie: "*Le Jubilé doit commencer bientôt à Paris. Dieu nous a accordé ce moyen pour attirer les villages à nos missions*".²² Soit dit en passant, Varsovie précéda Paris dans la célébration jubilaire convoquée par Alexandre VII en 1656, dès son accession au pontificat. De même, l'archevêque de Tunis fit ainsi, avant Paris. Jean Le Vacher avait rendu public ce même Jubilé, afin que les captifs puissent le gagner.²³

Peu après la lettre adressée à Ozenne, le Fondateur de la Mission écrivait au P. Jean Martin, le 14 avril de cette même année 1656 : "*Nos prêtres n'ont pas cessé d'aller à trois missions en même temps et de se préparer pour d'autres endroits, à l'occasion du Jubilé*"²⁴ L'année 1656 écoulée, il écrit au P. Get, supérieur de Marseille, le 9 février 1657: "*Le Jubilé que l'on doit célébrer à Toulon amènera du travail au P. Huguier, et à vous, il vous offre l'occasion d'y aller, ou d'y envoyer quelqu'un pour préparer les forçats de la galère à le gagner, comme il vous l'a demandé*".²⁵ Finalement, les pronostics avancés par le Saint au P. Cruoly, au début de l'année 1656, s'accomplirent: "*On va faire dans ce diocèse l'ouverture du Jubilé, qui apportera suffisamment de travail à nos pères, puisqu'ils devront aller aux champs pour préparer les pauvres gens.*"²⁶

La célébration d'une Année Jubilaire avait une telle place dans la conscience de saint Vincent qu'il ne voyait pas d'inconvénients à faire des exceptions à la règle générale de ne pas prêcher dans les villes où il y avait un évêché, comme le demande le contrat de fondation de la Mission et la Bulle d'approbation pontificale de la C.M. Le 3 mai 1656, il écrivait au P. Dupont : "*Vous pouvez prêcher à Tréguier, puisque monseigneur l'Evêque le demande, et qu'il ne s'agit que de huit jours, à l'occasion du Jubilé, qui est quelque chose d'extraordinaire. Ces*

²⁰ Abelly, L., *Vida del Venerable Siervo de Dios Vicente de Paúl*, Edit. CEME, Salamanca 1994, p. 616

²¹ Id., p. 335, 338

²² SVP. V, 571.

²³ Cf. SVP. XI, 321.

²⁴ SVP. V, 595; cf. VI, 150. 152.

²⁵ SVP. VI, 179.

²⁶ SVP. V, 574.

circonstances sont trop importantes pour ne pas faire des exceptions à la règle générale."²⁷

Une conviction demeure à la base de toutes ces déclarations, contenue dans le charisme du Fondateur et de sa Congrégation, manifesté en ce temps de célébrations jubilaires: l'évangélisation des pauvres, à la manière de Jésus de Nazareth, envoyé par le Père et oint par l'Esprit, pour la mission salvifique du monde. Entièrement en accord avec ce que trois siècles plus tard soulignera la TMA de Jean-Paul II, il aurait pu dire aussi : *"Tous les Jubilés font référence au "temps de grâce" et à la mission messianique du Christ... C'est lui qui annonce la bonne nouvelle aux pauvres. C'est lui qui apporte la liberté aux esclaves, rend libres les opprimés, redonne la vue aux aveugles (cf. Mt 11, 4-5; Lc 7, 22). De cette manière, il réalise "une année de grâce du Seigneur", qu'il annonce, non seulement avec des mots, mais, avant tout, par ses œuvres. Le Jubilé, "année de grâce du Seigneur", est une caractéristique de l'activité de Jésus, et non seulement la définition chronologique d'un certain anniversaire.*"²⁸

Si l'année jubilaire est un temps de joie, comme le dit Saint Vincent, *"nous ne pouvons mieux assurer notre bonheur éternel qu'en vivant et mourant au service des pauvres, entre les bras de la Providence et dans un renoncement actuel à nous-même pour suivre Jésus Christ"*.²⁹ Ces mots écrits à Jean Barreau, consul de France à Alger, dans des circonstances autres que celles d'un Jubilé, résumaient la pensée de saint Vincent autour de la joie que l'on expérimente dans l'exercice de la vocation missionnaire, qui a, comme champ principal d'opérations, les missions populaires et "ad gentes".

Certainement, les champs d'évangélisation des Missionnaires sont amples et variés, bien que les missions continuent à être aujourd'hui leur part préférée. Le souvenir de l'Aréopage d'Athènes, où prêcha saint Paul, suscite d'autres nouveaux "aréopages" où les missionnaires peuvent déployer leur zèle. En effet, comme le dit la TMA: *"Ils sont nombreux aujourd'hui les aréopages, et bien divers : ce sont les grands champs de la civilisation moderne et de la culture, de la politique et de l'économie. Plus l'Occident s'éloigne de ses racines chrétiennes, plus il devient champ de mission, formé d'aréopages divers"*.³⁰

5. "Très Sainte Vierge... obtiens-nous cette grâce"

Les allusions vincentiennes à Marie, à l'occasion des Jubilés, sont plus implicites qu'explicites. Excepté la conférence du 14 décembre 1656, le souvenir de

²⁷ SVP. V, 605.

²⁸ Jean-Paul II, Lettre Apostolique *Tertio Millennio Adveniente*, 11.

²⁹ SVP. III, 392.

³⁰ Jean Paul II, Lettre Apostolique *Tertio Millennio Adveniente*, 57.

Marie demeure presque inaperçu. A la différence d'autres enseignements du Saint où la Mère de Dieu et notre Mère est présentée comme l'exemple admirable du disciple de Jésus, ici elle est contemplée uniquement en deux instantanées. La première, en faisant le point des obstacles à l'acquisition de la grâce jubilaire, il fait remarquer que le désir d'avoir des aises ne nous permet pas d'*expérimenter la pauvreté du Seigneur et de la Très Sainte Vierge*".³¹ Cette référence à Marie, pauvre, est peu relevée.

Par contre, l'invocation à la Très Sainte Vierge, à la fin de cette même conférence, est un peu plus significative parce qu'elle rehausse le pouvoir d'intercession de la Mère de Dieu, en plus de la déclarer Mère de la Compagnie : "*Très Sainte Vierge, tu es la mère de la Compagnie, obtiens-nous cette grâce de ton Fils et la paix dans l'Eglise*".³² En cette occasion, notre conférencier n'eut pas besoin d'autres explications. La salle avait parfaitement compris que la grâce demandée n'était autre que celle du Jubilé, grâce que la Vierge Marie, Médiatrice et Reine de la paix, obtient pour tous, de la toute puissance de son Fils.

Ce qui a été écrit jusqu'ici, même brièvement, est suffisamment indicatif du comportement de saint Vincent dans les Jubilés. En particulier, ses instructions sur la nécessité de revitaliser l'esprit et les ministères propres de la communauté sont d'une grande actualité. J'ose penser qu'il ne conseillerait pas autrement ses amis qui voudraient gagner le Grand Jubilé de l'année 2000.

(Traduction : BERNARDO GARCÍA, C.M.)

³¹ SVP. X, 239.

³² SVP. X, 242.